

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 9 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présents : **22** Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Jean-Claude JAUNEAU, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Fanny LEBAYLE, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Renée TORRES

Pouvoirs : Jean-Claude JAUNEAU à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Jean-Marc CHAPPAZ à Bernard ROMIER
Emeric MOREL à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Pierre GRATALOUP
Christel DECATOIRE à Olivier BAREILLE
Renée TORRES à Hugues JEANTET

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 3 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 3 mai 2022

Délibération n° 4

Délibération n° 033/2022 – Etablissement de la liste préparatoire à la liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2023 – Tirage au sort des jurés

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application du Code de procédure pénale et conformément à l'arrêté préfectoral n° 69-2022-04-01-00003 du 1^{er} avril 2022, il convient de procéder au tirage au sort des jurés qui composeront la liste préparatoire visant à établir la liste annuelle du jury d'assises du Rhône pour l'année 2023.

Le nombre de noms à tirer au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune est fixé au triple du nombre de jurés pour Grézieu-la-Varenne (4), soit 12 personnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de procédure pénale et notamment ses articles 255 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2022-04-01-00003 du 1^{er} avril 2022 relatif à l'établissement des listes préparatoires du jury d'assises du Rhône pour l'année 2023,

CONSIDERANT que 12 personnes doivent être tirées au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune,

Après en avoir délibéré,

ARRETE la liste des jurés susceptibles d'être retenus ainsi qu'il suit :

- LAPALU Bernard, né le 14/11/1965
- NIGON Marie Laurence Léone, nom d'usage MICHELOT, née le 07/05/1949
- GERVAIS Tom, né le 28/03/2002
- ALBERT Pierre, né le 03/10/1953
- GENNARO Francine, née le 06/02/1947
- GRATALOUP Clément Johannes, né le 16/03/1997
- TOUSSAINT Boris, né le 19/06/1981
- ROIZANT Marie Josette Lucette, née le 23/09/1989
- FERROUD Eliane, nom d'usage MICHAUD, née le 02/02/1938
- MONTHULET Damien Pierre Joseph, né le 19/05/1973
- FLEURY Carole Emilienne Renée, nom d'usage COUTURIER, née le 22/04/1971
- ZIPPER Clémence Judith Orine, nom d'usage ZIPPER, née le 21/01/1997

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER

Maire de Grézieu-la-Varenne

